

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 14 juin 2011 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Stéphane Berthe, Normand Pagé, Donald Mailly, Frédéric Asselin et madame Marie-Josée Beaupré.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et madame Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2011
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 10 mai 2011
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois de mai 2011
7. Dépôt de la correspondance
8. Appui à la MRC de Minganie – Évaluation foncière
9. Appui à la MRC de Rouville – Exonération de responsabilité prévue à la *Loi sur la sécurité incendie*, frais juridiques encourus par les municipalités
10. Rapport du comité de transport
11. Adoption du plan de développement de la MRC Les Moulins *Vers l'accessibilité universelle du transport collectif*
12. Destruction des titres de transport – Année 2010
13. Laissez-passer pour les camps de jour
14. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19Guzzo, 25, A25 et 35 à partir du 21 août 2011
15. Adoption du règlement numéro 114-20 modifiant les articles 2, 3, 4 du règlement n°

- 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire des circuits 19, 19Guzzo, 25, 35 du 19 juin au 20 août 2011 inclusivement, modifier l'horaire et le trajet du circuit 40 et créer le circuit A25
16. Desserte en transport en commun – Service supplémentaire pour la Fête nationale
 17. Entente pour émission de cartes à tarifs réduits entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Photo Art
 18. Transferts de systèmes embarqués (boîtes de perception) pour autobus
 19. Publicité dans le cahier « Environnement » publié par La Revue
 20. Publicité dans les cahiers « Nouveaux Voisins », « Découvrir la région » et « La Rentrée » publiés par le Trait d'Union et La Revue
 21. Autorisation de paiement –Publicité « Pont de l'autoroute 25 »
 22. Autorisation de paiement –Atribus et mobilier au stationnement Guzzo
 23. Amendement à la résolution numéro 7866-05-11 autorisant la signature d'une entente avec le CRT de Lanaudière pour l'interconnexion
 24. Colloque de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) du 21 au 23 septembre 2011
 25. Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite du 28 au 30 septembre 2011
 26. Congrès de l'Institut canadiens des urbanistes (ICU)
 27. Autorisation aux personnes concernées à signer les effets bancaires
 28. Formation continue en comptabilité et finances municipales
 29. Adoption du règlement numéro 124 sur l'établissement d'un contrôle budgétaire et d'un suivi budgétaire
 30. Autorisation de paiement à l'entreprise Les Prévoyants inc. - Système d'alarme
 31. Renouvellement du plan de service Acoma de la MRC Les Moulins
 32. Adhésion de la MRC au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL)
 33. Autorisation de signature – Engagement de la MRC Les Moulins envers le MDDEP (Travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert à Terrebonne)
 34. Achat de mobilier

35. Achat de papeterie
36. Disposition de biens meubles
37. Entretien des locaux du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne
38. Mandat à la firme BC²FP – Avis de la MRC à la CMM sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)
39. Mandat de documentation des négociations avec la CMM à l'égard du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) à la firme BC²FP
40. Plan de rapprochement avec Culture Lanaudière
41. Mandat à monsieur Mathieu Gaudette
42. Table régionale de travail de la MRC Les Moulins pour la réduction du bruit – Nomination d'un représentant de la Ville de Mascouche
43. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-150 et au règlement numéro 1000-021 modifiant le règlement de plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne
44. Rapport du Comité d'aménagement
45. Report de la séance ordinaire du mois d'août 2011
46. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1103-14 et 1103-15 de la Ville de Mascouche
47. Demande d'appui de Co-op de Taxi de Terrebonne
48. Édicule à Mascouche
49. Période de questions
50. Clôture de la séance

7894-06-11 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

7895-06-11 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

7896-06-11 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2011

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2011 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

7897-06-11 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 10 mai 2011

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue les 10 mai 2011 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

7898-06-11 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la listes des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 932 132,71\$ pour le mois de juin 2011 soit et est acceptée (annexes « *Comptes à payer juin 2011* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-072 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 932 132,71\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7899-06-11 Liste des chèques émis au mois de mai 2011

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mai pour un montant de 2 044 314,45\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Mai 2011* »).

ADOPTÉ

7900-06-11 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Juin 2011* »).

ADOPTÉ

7901-06-11 Appui à la MRC de Minganie – Évaluation foncière

CONSIDÉRANT l'article 68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui stipule que ne sont pas portées au rôle d'évaluation les constructions qui font partie d'un réseau de production, de transmission ou de distribution d'énergie électrique et les ouvrages qui en sont

les accessoires;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cet article 68 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le complexe hydroélectrique de la Rivière Romaine d'Hydro-Québec situé sur le territoire de la MRC de Minganie n'est pas portable au rôle;

CONSIDÉRANT QUE cette exception à la règle générale que tout immeuble situé sur le territoire d'une municipalité doit être porté à son rôle d'évaluation représente un enjeu financier considérable;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Minganie;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Minganie dans sa demande au législateur d'un traitement fiscal différent en ce qui a trait aux constructions qui font partie d'un réseau de production, de transmission ou de distribution d'énergie électrique et les ouvrages qui en sont les accessoires, afin de permettre aux municipalités de pouvoir taxer ces biens immobiliers, et ainsi, obtenir un revenu des sites de grande envergure, tels que le complexe hydroélectrique de la Rivière Romaine;

QUE la présente résolution soit adressée à la Fédération québécoise des Municipalités, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de Masson, monsieur Guillaume Tremblay et à la Table des préfets de Lanaudière.

ADOPTÉ

7902-06-11

Appui à la MRC de Rouville – Exonération de responsabilité prévue à la *Loi sur la sécurité incendie*, frais juridiques encourus par les municipalités

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie* est à l'effet que les MRC doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'au sens de l'article 47 de cette loi, un service de sécurité incendie, ses membres et l'autorité municipale qui a établi ce service bénéficient de l'exonération de toute responsabilité pour un préjudice pouvant résulter de l'intervention de son service de sécurité incendie lors d'un incendie et ce, lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- un schéma de couverture de risque en sécurité incendie est en vigueur sur le territoire de la MRC dont fait partie la municipalité locale concernée;
- l'autorité municipale qui a établi le service de sécurité incendie a adopté un plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie alors qu'elle y est tenue en vertu du schéma;
- les mesures, qui sont prévues au plan de mise en oeuvre applicables et liées aux actes reprochés, ont été prises ou réalisées conformément à ce qui a été établi;
- le préjudice évoqué n'est pas dû à une faute intentionnelle ou à une faute lourde;

CONSIDÉRANT QUE l'exonération de responsabilité prévue par la loi n'a pas pour effet de soustraire aux poursuites une municipalité qui rencontre toutes les exigences requises pour bénéficier d'une telle exonération, comme le démontre la cause impliquant la Ville de Saint-Jérôme relativement à une requête visant à déterminer si la ville bénéficie de l'exonération de responsabilité prévue à l'article 47 de la loi (voir le jugement de la Cour Supérieure du District de Terrebonne, sous le n° 700-17-002993-052, rendu le 31 mars 2011);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui font face à de telles poursuites doivent assumer des frais juridiques relativement importants afin de faire la démonstration qu'elles bénéficient de l'exonération de responsabilité prévue par la loi;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Rouville qui demande au ministre de la Sécurité publique de mettre en place un service de contentieux dont le mandat serait de prendre en charge le support juridique nécessaire dans les cas de poursuites visant à démontrer l'exonération de responsabilité prévue à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* pour les municipalités poursuivies;

QUE copie de la présente résolution soit adressée à la Fédération québécoise de municipalités, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de Masson, monsieur Guillaume Tremblay, à la Table des préfets de Lanaudière.

ADOPTÉ

7903-06-11 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7904-06-11 Adoption du plan de développement de la MRC Les Moulins Vers l'accessibilité universelle du transport collectif

CONSIDÉRANT le Plan de développement de la MRC Les Moulins Vers l'accessibilité universelle du transport collectif déposé;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le Plan de développement de la MRC Les Moulins Vers l'accessibilité universelle du transport collectif déposé soit et est adopté par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

7905-06-11 Destruction des titres de transport – Année 2010

CONSIDÉRANT QUE les états financiers vérifiés ont été déposés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Evancic, Perrault, Robertson;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise la destruction des titres de transport de 2010 par une firme spécialisée.

ADOPTÉ

7906-06-11 Laissez-passer pour les camps de jour

CONSIDÉRANT QUE les services de loisirs des villes de Mascouche et Terrebonne ainsi que l'organisme Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT), demandent des laissez-passer gratuits pour les camps de jour;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à offrir gratuitement, pour la saison estivale 2011, l'accès au service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins pour les services de loisirs des villes de Mascouche et Terrebonne ainsi que l'organisme Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT).

ADOPTÉ

7907-06-11 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19Guzzo, 25, A25 et 35 à partir du 21 août 2011

Monsieur Richard Marcotte donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19Guzzo, 25, A25 et 35 à partir du 21 août 2011 et demande une dispense de lecture.

7908-06-11 Adoption du règlement numéro 114-20 modifiant les articles 2, 3, 4 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire des circuits 19, 19Guzzo, 25, 35 du 19 juin au 20 août 2011 inclusivement, modifier l'horaire et le trajet du circuit 40 et créer le circuit A25

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel

L'Espérance et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 114-20 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits 19, 19Guzzo, 25, 35 du 19 juin au 20 août 2011 inclusivement, modifier l'horaire et le trajet du circuit 40 et créer le circuit A25.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

7909-06-11 Desserte en transport en commun – Service supplémentaire pour la Fête nationale

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter du service pour la Fête nationale;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'ajout de service pour la Fête nationale, pour un montant ne dépassant pas 1 500,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-073 émis par le secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 1 500,00\$, excluant les taxes, (poste budgétaire 2370-439 «*Service de transport*»), soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7910-06-11 Entente pour émission de cartes à tarifs réduits entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Photo Art

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport à l'effet qu'il y a lieu de renouveler l'entente de services entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Photo Art relativement à l'émission, dans les institutions d'enseignement situées sur son territoire, de la carte OPUS 2011-2012, incluant notamment, la prise de photographies et la fourniture de services pour les personnes admissibles à la carte OPUS;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente de services avec l'entreprise Photo Art relativement à l'émission de la carte OPUS 2011-2012 dans les institutions d'enseignement situées sur son territoire, incluant notamment, la prise de photographies et la fourniture de services pour les personnes admissibles à la carte OPUS.

ADOPTÉ

7911-06-11 Transferts de systèmes embarqués (boîtes de perception) pour autobus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de récupérer deux (2) boîtes de perception de deux (2) autobus et de les installer dans deux (2) autres autobus;

CONSIDÉRANT la soumission de monsieur Gérard Brière de l'entreprise ITSmax, datée du 5 mai 2011, au montant de 2 995,00\$, excluant les taxes, par transfert d'équipement d'un autobus vers l'autre;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le transfert de systèmes embarqués (boîtes de perception) de deux (2) autobus vers deux (2) autres autobus, pour un montant de 2 995,00\$, excluant les taxes, par transfert d'équipement, conformément à la soumission de monsieur Gérard Brière de l'entreprise ITSmax, datée du 5 mai 2011.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-074 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 990,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-551 « *Entretien boîtes électroniques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7912-06-11 Publicité dans le cahier « Environnement » publié par La Revue

CONSIDÉRANT QUE La Revue publiera le cahier «Environnement» le 22 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de retenir la dernière page en couleur dudit cahier, pour un montant de 1 175,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir la dernière page couleur du cahier «Environnement», publié par La Revue le 22 juin 2011, pour un montant de 1 175,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-075 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 175,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport en commun - Publicité, information*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7913-06-11 Publicité dans les cahiers « Nouveaux Voisins », « Découvrir la région » et « La Rentrée » publiés par le Trait d'Union et La Revue

CONSIDÉRANT QUE Le Trait d'Union et La Revue publient les cahiers «Nouveaux voisins», «Découvrir la région» et «La Rentrée»;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir ¼ page couleur dans les cahiers «Nouveaux voisins», publiés par Le Trait d'Union pour un montant de 375,00\$, excluant les taxes applicables, pour le cahier concernant la Ville de Terrebonne et de 295,00\$, excluant les taxes applicables, pour le cahier concernant la Ville de Mascouche.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir ¼ page couleur dans le cahier «Découvrir la région», publié par La Revue pour un montant de 560,00\$, excluant les taxes applicables.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir ½ page couleur dans les cahiers «La Rentrée», publiés par La Revue pour un montant de 860,00\$ et par Le Trait d'Union pour un montant de 725,00\$, excluant les taxes applicables.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-076 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 815,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport en commun - Publicité, information*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7914-06-11 Autorisation de paiement –Publicité « Pont de l'autoroute 25 »

CONSIDÉRANT les publicités relatives au pont de l'autoroute 25 publiées dans le journal La Revue, pour un montant de 866,87\$, excluant les taxes et dans le journal Le Trait d'Union, pour un montant de 825,96\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 866,87\$, excluant les taxes, au journal La Revue et un montant de 825,96\$, excluant les taxes, au journal Le Trait d'Union, pour les publicités relatives au pont de l'autoroute 25.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-077 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 692,83\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport en commun - Publicité, information*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7915-06-11 Autorisation de paiement - Atribus et mobilier au stationnement Guzzo

CONSIDÉRANT l'achat et l'installation d'un abribus, d'un banc et d'un contenant à rebuts au stationnement Guzzo;

CONSIDÉRANT la facture numéro 1283 datée du 21 mars 2011, transmise par le CRT, au montant de 9 838,11\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer au CRT la somme de 9 838,11\$, incluant les taxes, pour l'achat et l'installation d'un abribus, d'un banc et d'un contenant à rebuts au stationnement Guzzo.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-078 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 9 838,11\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-720 «*Acquisition de mobilier urbain*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7916-06-11 Amendement à la résolution numéro 7866-05-11 autorisant la signature d'une entente avec le CRT de Lanaudière pour l'interconnexion

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 7866-05-11 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins le 10 mai 2011;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 7866-05-11 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins le 10 mai 2011 soit et est amendée afin de remplacer le deuxième «*CONSIDÉRANT*» par le suivant :

«*CONSIDÉRANT QUE le CRTL et les représentants des MRC et des usagers souhaitent établir, depuis plusieurs années, le projet d'interconnexion des services de transport adapté, c'est-à-dire de permettre aux usagers des MRC d'effectuer des déplacements sur l'ensemble du territoire du CRTL; »*

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Conseil régional de transport

de Lanaudière, à la Conférence régionale des élus de Lanaudière et aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉ

7917-06-11 Colloque de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) du 21 au 23 septembre 2011 (résolution amendée par R. 8018-09-11 pour porter le montant à 3 360\$)

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque annuel de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) qui aura lieu du 21 au 23 septembre 2011 au Manoir Saint-Sauveur;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise messieurs Normand Pagé, Donald Mailly, Michel Lefebvre, Stéphane Berthe, et Daniel Pilon et mesdames Marie-Claude Corbeil et Anne-Carole Papierny à assister au Colloque annuel de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) qui aura lieu du 21 au 23 septembre 2011, au Manoir Saint-Sauveur, au montant de 435,00\$, par personne, excluant les taxes. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-079 émis par le secrétaire-trésorier au montant 3 045,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-312 «*Transport en commun -Congrès, colloque*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7918-06-11 Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite du 28 au 30 septembre 2011

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque sur le transport adapté au Québec qui aura lieu du 28 au 30 septembre 2011, au Manoir Saint-Sauveur.

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise monsieur Michel Lefebvre et madame Odette Quevillon à assister au Colloque sur le transport adapté au Québec qui aura lieu du 28 au 30 septembre 2011, au Manoir Saint-Sauveur, au montant de 387,35\$, excluant les taxes. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-080 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 774,70\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2390-312 «*Transport adapté - Congrès, colloque*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7919-06-11 Congrès de l'Institut canadien des urbanistes (ICU)

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès annuel de l'Institut canadien des urbanistes (ICU) du 10 au 13 juillet 2011, à Québec;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE madame Chantal Laliberté soit et est autorisée à assister au Congrès annuel de l'Institut canadien des urbanistes (ICU) du 10 au 13 juillet 2011, à Québec. Les frais de déplacement, l'hébergement et les repas seront payés par l'Institut canadien des urbanistes (ICU). Les autres dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-081 émis par le trésorier au montant 325,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-312 « *Aménagement du territoire - Congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7920-06-11 Autorisation aux personnes concernées à signer les effets bancaires

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les personnes concernées à signer les effets bancaires pour les comptes #2072-21, #355-28 et #3062-20;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent les dispositions contenues au formulaire intitulé « *Fiche d'adhésion à l'ouverture d'un compte d'entreprise* » et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à le transmettre à la Banque Nationale du Canada.

QUE les affaires bancaires de la MRC Les Moulins soient transigées à la Banque Nationale du Canada et que les personnes mentionnées aux termes de la section 3 de la Fiche d'adhésion comme étant autorisées à signer des conventions relatives à l'usage de services bancaires, soit messieurs Jean-Marc Robitaille, préfet, Richard Marcotte, préfet suppléant, Jean-Luc Labrecque, conseiller, Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Marie-Claude Corbeil, responsable des finances et des ressources humaines et matérielles, soient et sont autorisés à signer, toute convention relative aux comptes de la MRC Les Moulins #2072-21, 355-28 et 3062-20, à régler toutes affaires bancaires avec ladite Banque et à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins toutes conventions relatives aux produits et services de la Banque susmentionnée.

QUE deux (2) signatures sur cinq (5) des personnes autorisées soient requises, dont une signature d'un élu et une signature d'un fonctionnaire.

ADOPTÉ

7921-06-11 Formation continue en comptabilité et finances municipales

CONSIDÉRANT la tenue d'une formation intitulée « Comptabilité et finances municipales » offerte par la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMAQ), au montant de 590,00\$, excluant les taxes, se tiendra les 14 et 15 septembre 2011, à Drummondville;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Marie-Claude Corbeil, responsable des finances et des ressources humaines et matérielles, soit et est autorisée à assister à la formation intitulée « Comptabilité et finances municipales » offerte par la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMAQ), pour un montant de 590,00\$, excluant les taxes, laquelle se tiendra les 14 et 15 septembre 2011, à Drummondville. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-082 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 590,00\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2130-454 *Administration – Formation » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7922-06-11 Adoption du règlement numéro 124 sur l'établissement d'un contrôle budgétaire et d'un suivi budgétaire

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 124 sur l'établissement d'un contrôle budgétaire et d'un suivi budgétaire.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

7923-06-11 Autorisation de paiement à l'entreprise Les Prévoyants inc. - Système d'alarme

CONSIDÉRANT la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC les Moulins, il y a lieu de relier le système d'alarme à la centrale de surveillance;

CONSIDÉRANT QUE la facture transmise par l'entreprise Les Prévoyants inc., au montant de 670,00\$, excluant les taxes, pour relier le système d'alarme à la centrale et de 50,00\$ par mois, excluant les taxes, à titre de frais de surveillance;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à

l'entreprise Les Prévoyants inc., un montant de 670,00\$, excluant les taxes, pour relier le système d'alarme à la centrale et un montant de 50,00\$ par mois, excluant les taxes, pour les frais de surveillance.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-083 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 270,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7924-06-11 Renouvellement du plan de service Acomba de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu l'avis de renouvellement de son plan de service Acomba, de l'entreprise GFI Solutions PME Inc., au montant de 471,88\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser l'entreprise GFI Solutions PME Inc., un montant de 471,88\$, incluant les taxes, pour le renouvellement de son plan de service Acomba.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-084 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 471,88\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7925-06-11 Adhésion de la MRC au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) sollicite le renouvellement de l'adhésion de la MRC en tant que membre;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère au CREL pour l'année 2011-2012.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-085 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 60,00\$ poste budgétaire 2110-494 «*Législation – Associations*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7926-06-11 Autorisation de signature – Engagement de la MRC Les Moulins envers le MDDEP (Travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert à Terrebonne)

CONSIDÉRANT les exigences du MDDEP, transmise par monsieur Steve Chaumont, ingénieur pour la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et associés inc., à l'effet d'exiger un engagement, de la part de la MRC Les Moulins, d'effectuer un suivi sur une période de cinq (5) ans suivant la réalisation des travaux, afin de s'assurer de la stabilité et du réaménagement adéquat des rives du tronçon stabilisé par les travaux ainsi que celles situées en aval dudit cours d'eau;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage d'effectuer un suivi sur une période de cinq (5) ans suivant la réalisation des travaux, afin de s'assurer de la stabilité et du réaménagement adéquat des rives du tronçon stabilisé par les travaux ainsi que celles situées en aval dudit cours d'eau.

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Steve Chaumont, ingénieur pour la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et associés inc., qui assurera lui-même le suivi auprès du MDDEP.

ADOPTÉ

7927-06-11 Achat de mobilier

CONSIDÉRANT la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC les Moulins, il y a lieu de faire l'acquisition d'une (1) table de conférence, de quarante-trois (43) chaises, d'un (1) fauteuil, d'une (1) causeuse, de deux (2) tables à café, de six (6) étagères, et de deux (2) classeurs;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Fourniture de bureau Denis, au montant de 2 320,00\$, excluant les taxes, pour 12 chaises;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Aménagement Y.C., au montant de 12 005,18\$, excluant les taxes, pour 7 chaises, 1 fauteuil, 1 causeuse, 1 table à café et 2 classeurs;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise MecanoRack, au montant de 2 777,00\$, excluant les taxes, pour 6 étagères de métal;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de l'entreprise Fourniture de bureau Denis, au montant de 2 320,00\$, excluant les taxes, pour 12 chaises, soit et est acceptée.

QUE la soumission de l'entreprise Aménagement Y.C., au montant de 12 005,18\$, excluant les taxes, pour 7 chaises, 1 fauteuil, 1 causeuse, 1 table à café et 2 classeurs, soit et est acceptée.

QUE la soumission de l'entreprise MecanoRack, au montant de 2 777,00\$, excluant les taxes, pour 6 étagères de métal, soit et est acceptée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire l'achat du mobilier précité, pour un montant total de 17 102,18\$, excluant les taxes, conformément aux soumissions susmentionnées, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-086 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 17 095,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-726,

« Ameublement de bureau », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7928-06-11 Achat de papeterie

CONSIDÉRANT la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC les Moulins, il y a lieu de faire l'achat de papeterie;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

ENTREPRISE	PRIX
Votre imprimeur	2 149,00\$, excluant les taxes;
Micro compo	1 688,92\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de l'entreprise Micro compo pour l'achat de papeterie, au montant de 1 688,92\$, excluant les taxes, soit et est acceptée, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-087 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 688,92\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-726, « Ameublement de bureau », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7929-06-11 Disposition de biens meubles

CONSIDÉRANT la résolution numéro 7878-05-11 adopté par le conseil de la MRC Les Moulins à l'effet qu'elle doit disposer de ces biens meubles dont l'usage n'est plus requis :

- Un écran d'ordinateur 13 pouces;
- Un écran d'ordinateur 16 pouces;
- Un téléviseur couleur 20 pouces de marque Emerson avec lecteur de cassette vidéo;
- Une caisse enregistreuse avec une boîte de rouleaux;
- Un rétro projecteur Bell et Howell;
- Un écran sur pied de marque Knox Série 300;
- Un répondeur Sanyo;
- Une table lumineuse;
- Une table d'ordinateur et de numériseur;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes reconnus par les villes ont manifesté leur intérêt à acquérir pour la somme symbolique de 1,00\$ les biens meubles décrits à la présente liste, soit :

Un écran d'ordinateur 13 pouces

Chevaliers de Colomb La Plaine	Terrebonne
--------------------------------	------------

Écran ordinateur 16 pouces

Société canadienne du cancer	Mascouche
Chevaliers de Colomb La Plaine	Terrebonne
MOM'S	Terrebonne

Téléviseur couleur 20 pouces de marque Emerson avec lecteur de cassette vidéo

Centre Renaissance	Mascouche
Association des citoyens seniors Mascouche Height	Mascouche
Chevaliers de Colomb La Plaine	Terrebonne

Caisse enregistreuse avec une boîte de rouleaux

Légion Royale Canadienne	Mascouche
Chevaliers de Colomb La Plaine	Terrebonne

Rétro-Projecteur Bell et Howell

Centre Renaissance	Mascouche
Société canadienne du Cancer	Mascouche
Vaisseau d'Or	Terrebonne
Chevaliers de Colomb La Plaine	Terrebonne

Écran sur pied de marque Knox Série 300

La Barak	Mascouche
Centre de Prévention du suicide	Mascouche
MOM'S	Terrebonne
Chevaliers de Colomb La Plaine	Terrebonne
Vaisseau d'Or	Terrebonne

Table lumineuse

Centre Renaissance	Mascouche
Festival de peinture	Mascouche
Chevaliers de Colomb La Plaine	Terrebonne

Table d'ordinateur et de numériseur

Centre de prévention du suicide	Mascouche
Centre Renaissance	Mascouche
MOM'S	Terrebonne
Chevaliers de Colomb La Plaine	Terrebonne

Répondeur Sanyo

Parentants	Mascouche
Chevaliers de Colomb La Plaine	Terrebonne

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à convoquer les organismes susmentionnés afin de disposer des biens meubles décrits au préambule par tirage au sort, pour la somme symbolique de 1,00\$.

ADOPTÉ

7930-06-11 Entretien des locaux du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne

CONSIDÉRANT la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC les Moulins, il y a lieu de mettre fin au mandat octroyé à l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* par la résolution numéro 7628-11-10 et d'octroyer un nouveau mandat d'entretien des locaux au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre ses services de monsieur Gilles Roseberry, de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro*, datée du 30 mai 2011, pour l'entretien ménager des locaux situés au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, pour la période du 20 juin au 31 décembre 2011, au tarif de 700,00\$ par mois, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE les services de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* soient et sont retenus pour l'entretien ménager des locaux situés au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, pour la période du 20 juin au 31 décembre 2011, au tarif de 700,00\$ par mois, excluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 30 mai 2011, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-088 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 4 435,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-522, « *Entretien bâtiesse* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7931-06-11 Mandat à la firme BC²FP – Avis de la MRC à la CMM sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du projet de PMAD le 28 avril 2011 a déclenché le processus de consultation auprès des municipalités régionales de comté (MRC), des agglomérations, du gouvernement et de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QU'une fois la consultation complétée, le PMAD sera adopté avec ou sans modification, au plus tard le 31 décembre 2011 et que, dès lors, la MRC aura deux ans pour adopter un règlement de concordance au PMAD et les municipalités locales auront six mois pour assurer la concordance de leur réglementation d'urbanisme au schéma d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE, si le PMAD était adopté dans sa forme actuelle, les conséquences pour la MRC Les Moulins seraient très négatives;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la préparation par la MRC Les Moulins de son avis sur le projet devient extrêmement critique;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme BC²FP datée du 19 mai 2011, pour l'analyse détaillée du projet de PMAD par rapport aux orientations et besoins de

développement du schéma de la MRC Les Moulins pour identifier la nature exacte des modifications à demander à la CMM au projet de PMAD;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque modification à demander, la firme BC²FP évaluera les enjeux pour les municipalités composant la MRC Les Moulins ainsi que les impacts sur l'avenir de chacune des municipalités et la MRC comme entité;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité administratif;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de la firme BC²FP datée du 19 mai 2011, pour un montant ne dépassant pas 23 000,00\$, incluant les taxes, sur présentation des pièces justificatives, pour l'analyse détaillée du projet de PMAD, l'accompagnement à la rédaction de l'avis de la MRC Les Moulins sous sa forme finale et pour toute rencontre jugée utile avec les élus de la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-088-1 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 23 000,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire, 2610-418 «*Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7932-06-11 Mandat de documentation des négociations avec la CMM à l'égard du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) à la firme BC²FP

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) travaille actuellement sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets élus de la couronne Nord (TPÉCN) a déposé un mémoire relativement au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT QUE des négociations sont et seront requises eu égard au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT QUE la TPÉCN a autorisé lors de ses réunions des 5 et 20 avril dernier, un mandat supplémentaire d'accompagnement en vue de documenter professionnellement les négociations entreprises avec la CMM à l'égard de leur Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

CONSIDÉRANT QUE la TPÉCN a requis les services de la firme BC²FP pour la documentation des négociations avec la CMM;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption agit à titre de secrétaire et de trésorière pour le compte de la Table des préfets et des élus de la couronne Nord dans ce

dossier;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins confirme son acceptation à l'effet que la MRC de L'Assomption agisse juridiquement et à titre de trésorière dans la gestion de ce mandat.

QUE la MRC Les Moulins confirme son acceptation du mandat confié à la firme BC²FP pour un montant de 24 999,00\$, incluant les taxes, en vue de documenter professionnellement les négociations entreprises avec la CMM à l'égard de leur Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de payer sa quote-part relative au mandat susmentionné, soit 22,8% du montant indiqué précédemment.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-089 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 699,77\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7933-06-11 Plan de rapprochement avec Culture Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE la MRC a été tenue informée des démarches qui ont permis la négociation d'un plan de rapprochement dont la Table des Préfets de Lanaudière a autorisé la signature à sa séance de travail du 30 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE les préfets réunis ont recommandé un appui régional par chaque MRC ainsi qu'un suivi administratif et des mandats ponctuels à émettre dans chaque MRC ou CLD concerné, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE la bonne continuité du plan de rapprochement suggère une adhésion de chaque MRC et de son CLD, le cas échéant;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins appuie la démarche de la Table des Préfets de Lanaudière, constatée par sa résolution du 30 mai 2011.

QUE la MRC Les Moulins mandate madame Marie-Josée Beaupré, conseillère pour participer à la réalisation du plan de rapprochement avec Culture Lanaudière, dans la mesure du contenu de la résolution adoptée par la Table des Préfets de Lanaudière.

QUE la MRC Les Moulins mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour maintenir un suivi aux travaux du comité technique des déléguées culturelles des MRC de la

Table des préfets de Lanaudière.

ADOPTÉ

7934-06-11 Mandat à monsieur Mathieu Gaudette

CONSIDÉRANT QUE le mandat octroyé à monsieur Mathieu Gaudette, à titre de ressource en aménagement du territoire, expire le 17 juin 2011;

CONSIDÉRANT l'ampleur du mandat, le conseil de la MRC Les Moulins souhaite prolonger le mandat de monsieur Mathieu Gaudette à compter du 17 juin 2011;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à prolonger le mandat de monsieur Mathieu Gaudette, à titre de ressource en aménagement du territoire, du 17 juin au 23 décembre 2011, au salaire horaire de 20,00\$ et ce, jusqu'à concurrence de 34 heures par semaine.

ADOPTÉ

7935-06-11 Table régionale de travail de la MRC Les Moulins pour la réduction du bruit – Nomination d'un représentant de la Ville de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominic André Le Page, représentait la Ville de Mascouche au conseil d'administration de la Table régionale de travail de la MRC Les Moulins pour la réduction du bruit;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 110509-47 de la Ville de Mascouche demandant à la MRC Les Moulins de remplacer monsieur Dominic André Le Page par madame Monique Muzzarelli comme représentante de la Ville de Mascouche au sein du conseil d'administration de la Table régionale de travail de la MRC Les Moulins pour la réduction du bruit;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 7262-01-10;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Monique Muzzarelli soit et est nommée à titre de représentante de la Ville de Mascouche au sein du conseil d'administration de la Table régionale de travail de la MRC Les Moulins pour la réduction du bruit, en remplacement de monsieur Dominic André Le Page.

ADOPTÉ

7936-06-11 Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-150 et au règlement numéro 1000-021 modifiant le règlement de plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement de zonage numéro 1001-150 et le règlement numéro 1000-021

modifiant le règlement de plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 109 à 110.3 et 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement de zonage numéro 1001-150 et le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000-021.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions des articles 109.7 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

7937-06-11 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7938-06-11 Report de la séance ordinaire du mois d'août 2011

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la séance ordinaire du conseil prévue mardi, le 9 août 2011 soit et est reportée au mercredi 17 août 2011.

ADOPTÉ

7939-06-11 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1103-14 et 1103-15 de la Ville de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage numéros 1103-14 et 1103-15 de la Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé

conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements de zonage numéros 1103-14 et 1103-15.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l' article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

7940-06-11 Demande d'appui de Co-op de Taxi de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Co-op de Taxi de Terrebonne vise à moderniser son système de communication pour faciliter les déplacements en transport adapté;

CONSIDÉRANT l'excellente collaboration entre la Co-op de Taxi de Terrebonne et la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie, sans réserve, les démarches entreprises par la Co-op de Taxi de Terrebonne dans sa recherche de financement pour mener à bien la modernisation de son système de communication pour faciliter les déplacements en transport adapté.

ADOPTÉ

7941-06-11 Édicule à Mascouche

CONSIDÉRANT le projet d'édicule pour la gare de Mascouche proposé par l'AMT;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inspire du programme fonctionnel et technique préparé par les architectes Girard, Côté, Bérubé, Dion, s.e.n.c. pour le compte de l'AMT;

CONSIDÉRANT QUE ce projet comprend, entre autres, un hall d'entrée et des toilettes pour les futurs utilisateurs;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins avise l'AMT que le projet daté du 19 mai 2011 est satisfaisant.

QUE le conseil de la MRC est d'accord avec l'estimé budgétaire de 80 000\$.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise à l'AMT.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Madame Micheline Mathieu, citoyenne de Terrebonne, demande quelques informations supplémentaires concernant les points « 30 », « 32 » et « 36 » de l'ordre du jour et s'informe de l'évolution du dossier relatif aux îlots déstructurés. Monsieur Jacques Caron, citoyen de Terrebonne, pose

quelques questions concernant l'offre de service du transport collectif et du transport adapté.

7942-06-11 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier